

Ma session de printemps 2026

Au cours de la session de printemps, le Parlement a notamment examiné le programme d'allègement budgétaire 2027 de la Confédération. Nous avons réussi à éviter des coupes disproportionnées dans les domaines de la formation, de la recherche et de l'innovation, ainsi que dans l'agriculture. Dans le même temps, nous devons gérer les ressources financières avec parcimonie et responsabilité. Ce sujet continuera de nous occuper. Par ailleurs, plusieurs débats passionnants ont eu lieu :

1) Renforcer la protection des enfants sur internet

Le Conseil national a adopté tacitement ma motion « Refuser que de la pédopornographie soit hébergée en Suisse » ([24.4020](#)) et l'a ainsi transmise au Conseil fédéral. Une base légale doit obliger les hébergeurs et les fournisseurs de services en nuage qui ont leur siège en Suisse ou qui proposent leurs services dans notre pays à signaler aux autorités compétentes les cas suspects de contenus pédopornographiques qu'ils constatent dans le cadre de leur activité en Suisse.

2) Le point sur la politique en faveur de l'enfance et de la jeunesse

Par 126 voix contre 55 et 2 abstentions, la Chambre basse a adopté mon postulat et quatre interventions similaires en faveur d'une stratégie nationale pour l'enfance et la jeunesse ([25.3139](#)). La balle est désormais dans le camp du Conseil fédéral. Il tiendra compte des différentes compétences au sein de l'administration fédérale et de la répartition des compétences entre la Confédération et les cantons, tout en faisant appel à des organisations concernées de la société civile, pour élaborer une stratégie nationale en faveur de l'enfance et de la jeunesse. L'objectif est que tous les enfants et les jeunes en Suisse bénéficient des mêmes chances en matière de protection, d'encouragement et de participation. En outre, la stratégie doit tenir compte de l'évolution des réalités de la vie des jeunes.

3) Polémique autour de la neutralité

Au cours de cette session, l'initiative sur la neutralité ([24.092](#)) de l'UDC a fait l'objet de nombreux débats. Celle-ci vise à inscrire dans la Constitution une conception rigide de la neutralité. Dans le domaine de la défense, une coopération avec l'UE et l'OTAN ne serait possible qu'à la veille d'une attaque contre la Suisse. À l'ère des cyberattaques et des drones, nous nous rendrions inutilement vulnérables. De plus, la Suisse ne pourrait plus appliquer les sanctions de l'UE, ce qui ferait le jeu des agresseurs et mettrait notre pays en marge sur le plan diplomatique. Le contre-projet a également fait l'objet de discussions : s'il atténue certes les effets de l'initiative, il vise néanmoins à ancrer une formulation rigide dans la Constitution. Étant engagée sur les questions de politique étrangère, je rejette tant l'initiative que le contre-projet, car tous deux restreignent inutilement notre marge de manœuvre.

Je vous souhaite un merveilleux printemps !

Christine Bulliard-Marbach
Conseillère nationale